



LABEL

QUALITÉ CLUB SPORT SANTÉ



Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire

46/48, rue de Lagny - 93100 Montreuil / Tél. : 01 41 72 26 00 / Fax : 01 41 72 26 04

E.mail : contact@ffepgv.fr / www.ffepgv.fr

1 LICENCIÉS





Les licenciés sont attachés à leur association.
Ils participent à sa promotion et à son développement.

Critères obligatoires

1. Tous les PRATIQUANTS ont une licence FFEPGV.

Le CODEP atteste que l'association
remplit tous les critères obligatoires liés aux LICENCIÉS.

Critères Valeur Ajoutée

-  1. Les LICENCIÉS sont accueillis avec beaucoup d'attention au sein du club : livret d'accueil, réunion d'information, moment convivial ...
-  2. Les LICENCIÉS sont invités à participer à des temps "forts" de la vie du club (moments conviviaux, fêtes, sorties,...).
-  3. Les LICENCIÉS sont invités à participer à des activités de prolongement (activités d'extérieur, marches, randonnées, activités aquatiques,...).
-  4. Les LICENCIÉS bénéficient d'informations sur le Sport Santé (les bonnes pratiques physiques, l'hygiène de vie, la diététique,...).
5. Les LICENCIÉS sont invités à remplir régulièrement des enquêtes de satisfaction (accueil, contenus des séances,...).

Nombre de critères "Valeur Ajoutée"/ 5

2 ANIMATEURS





Les ANIMATEURS sont de vrais professionnels.
Ils sont des militants du Sport Santé.

Critères obligatoires

- 2. Tous les ANIMATEURS ont une licence "Animateur FFEPGV".
- 3. Tous les ANIMATEURS du club sont diplômés.

Le CODEP atteste que l'association
remplit tous les critères obligatoires liés aux ANIMATEURS.

Critères Valeur Ajoutée

-  6. Les ANIMATEURS participent régulièrement à des formations continues EPGV.
-  7. Les ANIMATEURS favorisent l'accueil dans leurs cours de publics particuliers (publics en situation de handicap, porteurs de pathologies...).
-  8. Les ANIMATEURS proposent des tests pour mesurer les progrès du licencié via "Les fondamentaux du Sport Santé".
-  9. Les ANIMATEURS apportent aux pratiquants des conseils personnalisés.
- 10. Les ANIMATEURS participent à la vie et au développement du club (AG, manifestations...).

Nombre de critères "Valeur Ajoutée"/ 5

3 DIRIGEANTS


Les DIRIGEANTS encouragent la participation.
Ils veillent à maintenir une identité fédérale.

Critères obligatoires

- 4. Tous les DIRIGEANTS ont une licence FFEPGV.
- 5. Les DIRIGEANTS rencontrent régulièrement les ANIMATEURS (échanges, emploi, fonctionnement...).
- 6. Les DIRIGEANTS organisent l'AG annuelle et communiquent le compte rendu au CODEP.
- 7. Les DIRIGEANTS constituent un bureau d'au moins 3 membres.

Le CODEP atteste que l'association
remplit tous les critères obligatoires liés aux DIRIGEANTS.

Critères Valeur Ajoutée

-  11. Les DIRIGEANTS du club sont organisés pour assurer le maintien de l'activité en cas d'empêchement de l'ANIMATEUR au dernier moment.
- 12. Les DIRIGEANTS du club participent régulièrement à la vie du CODEP (AG, réunion de secteur, stage de rentrée...).
- 13. Les DIRIGEANTS renseignent les pages qui leur sont destinées sur le site internet fédéral.
- 14. Les DIRIGEANTS utilisent l'adresse «mail epgv» pour le club.
- 15. Les DIRIGEANTS suivent des formations continues.

Nombre de critères "Valeur Ajoutée"/ 5

4 ENVIRONNEMENT SOCIAL



Le Club encourage et facilite la participation de tous.
Il fait en sorte d'être connu et reconnu.

Critères obligatoires

- 8. Le club communique avec les supports fédéraux et utilise le logo fédéral destiné aux Clubs (disponibles sur I-Reseau.club).
- 9. Le club propose des séances d'essai gratuites.
- 10. Le club entretient des relations suivies (rencontres, invitations, réponses aux sollicitations etc) avec les représentants de sa collectivité territoriale.

Le CODEP atteste que l'association
remplit tous les critères obligatoires liés à l'ENVIRONNEMENT SOCIAL et
INSTITUTIONNEL.

Critères Valeur Ajoutée

-  16. Le club propose des facilités de paiement, des tarifs préférentiels et différenciés.
-  17. Le club participe à des événements publics (UNICEF, Téléthon, forums, éditions de "Sentez-Vous Sport"...).
-  18. Le club utilise les médias locaux (presse, journal municipal...) pour le promouvoir.
- 19. Le club s'engage dans des mutualisations au sein du réseau EPGV : échange de matériel, séances ouvertes aux licenciés des clubs voisins, rencontres, mise à disposition d'animateurs...
- 20. Le club utilise les services de la centrale d'achat GÉVÉDIT.

Nombre de critères "Valeur Ajoutée"/ 5

Le Label Qualité Club Sport Santé

Le CODEP :

N°du club : A0.....

Atteste que le Club.....remplit :

- Les 10 critères obligatoires
- Obtient.....critères "Valeur Ajoutée" sur 20
- Dontcritères  sur 12

Fait à

Le

Représentant du club

Signature du CODEP

Pour obtenir le **Label Qualité Club Sport Santé**, le club doit :

- Remplir les 10 critères obligatoires,
- Obtenir :
 - ▶ au minimum 16 critères "Valeur Ajoutée" sur 20,
 - ▶ dont au moins 8 critères Sport Santé sur 12.

Dossier à retourner, complété,
au service Vie Associative et Réseau